



Règlement du concours de nouvelles

« Repenser notre relation à la nature à l'heure de la sixième extinction »

Article 1 –Objet du concours

Dans le contexte du plan biodiversité du gouvernement français, le ministère de la Transition écologique et solidaire (ci-après « MTE ») et le ministère de la Culture organisent un concours de nouvelles et invitent à répondre à cet appel à écriture.

Cet appel a pour objectif la prise de conscience intime et sensible de ce qui se joue dans l'érosion de la trame vivante de notre environnement.

Article 2 – Thème du concours : « Repenser notre relation à la nature à l'heure de la sixième extinction »

La biodiversité, les écosystèmes et les services rendus par la nature, ou encore le biomimétisme font partie des priorités de l'action politique du MTE. Mais la transition écologique et solidaire va au-delà de ces sujets savants. Elle nécessite de repenser en profondeur notre relation à la nature, d'interroger et de transformer nos habitudes, notre sensibilité et notre culture. La littérature peut, elle aussi, nous aider à nous représenter cette transition pour mieux l'opérer.

Les nouvelles envoyées proposeront une vision d'une transition écologique et solidaire qui place la relation harmonieuse de l'homme et la nature au cœur des enjeux des années à venir.

Article 3 – Participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique quels que soient son âge et sa nationalité, à l'exception des membres du jury et de leur famille. La participation est gratuite. Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule nouvelle.

Article 4 – Déroulement du concours

Les nouvelles seront à envoyer entre le 23 mai et le 15 août 2018, à minuit au plus tard à l'adresse électronique suivante :

concours.nouvelles@developpement-durable.gouv.fr.

Entre le 16 août et le 30 septembre 2018, le jury sera chargé d'étudier les nouvelles envoyées et d'en sélectionner certaines, destinées à être publiées dans un recueil qui sera disponible gratuitement sur internet. Le nombre de nouvelles sélectionnées sera déterminé par le jury en lien avec les organisateurs. Le jury sélectionnera une nouvelle lauréate parmi elles. Celle-ci sera primée et lue publiquement le 5 octobre 2018 lors d'un événement organisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Article 5 – Modalités de rédaction



Les nouvelles seront rédigées en français. Elles comprendront de 5 000 à 10 000 signes (espaces compris).

Afin de préserver l'anonymat, les textes des nouvelles ne devront comporter ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif de leur auteur. Les nom, prénom, date de naissance, nom d'auteur (si souhaité), adresse et téléphone, ainsi que le titre de sa nouvelle seront indiqués séparément dans un document séparé ou dans le message d'envoi. Les envois qui ne correspondraient pas à ces consignes ne seront pas pris en compte.

Les nouvelles devront être rédigées et transmises dans un format lisible. L'utilisation des formats de document libre (.odt, .ods, etc.) et portable (.pdf) est encouragée. Il est conseillé d'adopter le format suivant : police Arial, taille 12, interligne 1,5.

Le texte présenté ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué antérieurement même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires.

Article 6 – Composition du jury

Un jury indépendant sera composé par les organisateurs. Y siégeront de trois à cinq personnalités culturelles et artistiques de la société civile.

Article 7 – Sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, l'originalité, le style et la qualité de l'écriture. Il pourra choisir de ne pas décerner de prix s'il estime qu'aucune nouvelle ne répond à ces exigences.

Les nouvelles seront anonymes pour le jury. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 8 – Proclamation des résultats

Les participants seront avertis des résultats du concours par réponse à leur message de candidature par lequel ils ont envoyé la nouvelle.

Article 9 – Récompenses

Les nouvelles sélectionnées seront éditées dans un recueil qui sera disponible gratuitement sur internet. Le nombre de nouvelles sélectionnées qui constitueront ce recueil sera déterminé par le jury en lien avec les organisateurs.

La nouvelle lauréate sera primée et lue publiquement le 5 octobre 2018 lors d'un événement organisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE).

Le MTES proposera un contrat d'édition aux auteurs des nouvelles qui auront été sélectionnées.

Article 10 – Annulation du concours

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devait être annulé.

Article 11 – Droits d'auteur



Les participants restent propriétaires de leur œuvre. Le MTES s'engage à ne pas utiliser la nouvelle d'un participant sans son autorisation. Si le MTES souhaitait utiliser une nouvelle, un contrat d'édition serait proposé à son auteur.

Article 12 – Exactitude des informations fournies

Chaque participant s'engage à être l'auteur de la nouvelle envoyée. Les participants s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury. En cas d'irrégularité prouvée, les organisateurs se réservent la possibilité de retirer un prix attribué.

Article 13 – Acceptation des clauses du règlement

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les modalités du seul fait de leur participation au concours.

